

COMMUNIQUÉ DE MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION RELATIVE À
L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » ECA



RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ
AUTORISÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2020

PRÉSENTÉE PAR



PRIX DE L'OFFRE :
28 euros par action ECA

DURÉE DE L'OFFRE :
10 jours de négociation minimum

Le présent communiqué a été établi et diffusé par ECA en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 13 octobre 2020, apposé le visa n°20-506 sur la note d'information de ECA.

La note d'information est disponible sur les sites Internet de ECA (www.ecagroup.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenue sans frais auprès de ECA, 262 rue des Frères Lumières, 83130 La Garde et de Banque Degroof Petercam France, 44 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

Le document contenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de ECA a été déposé auprès de l'AMF le 13 octobre 2020 et mis à la disposition du public le même jour, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Ce document est disponible sur le site Internet de ECA (www.ecagroup.com) et sera également disponible sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Il peut être obtenu sans frais auprès de ECA, 262 rue des Frères Lumières, 83130 La Garde et de Banque Degroof Petercam France, 44 rue de Lisbonne, 75008 Paris.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre publique. Il n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre publique d'achat simplifiée (l' « Offre »), tout document relatif à l'Offre et la participation à l'Offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.